

MAIRIE DE THAIMS

**Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du 7 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le sept du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de THAIMS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bruno TAPON, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2025

PRÉSENTS : MM. TAPON - BERTHELOT - KREMEUR et Mmes CHOLLET - MASSIEU - MAZAT

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BRET pouvoir à Mme CHOLLET Mme GELLIS pouvoir à Mme MAZAT
Mr NICOLLEAU pouvoir à Mr KREMEUR - Mr BAERT - Mr BARITEAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAZAT Elisabeth

Adoption du Procès-Verbal – séance du conseil municipal en date du 28 mars 2025

20250407_01 Aménagement du carrefour RD 114 ET RD 243E

Le Maire rappelle les travaux pour l'aménagement du carrefour de la RD 114 et la RD 243^E1.

Afin de résoudre le problème de visibilité et les problèmes engendrés par l'étroitesse du carrefour lorsqu'un camion ou les bus scolaires empruntent cette route, un aménagement doit être envisagé afin de faciliter la giration. Le muret et le puits situés sur la parcelle B 400 vont être démolis et reconstruits plus loin ce qui permettrait d'utiliser une partie du terrain pour agrandir le carrefour.

Cet aménagement pourrait bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police.

Le devis de l'entreprise POITEVIN Hugues concernant les travaux sur le muret et le puits s'élève à 9 350 € H.T. détaillé comme suit :

- partie démolition : 1 600,00 €
- partie reconstruction : 7 750,00 €

La commune financera dans sa totalité la partie démolition, soit 1 600,00 €.

Le devis de l'entreprise E.T.A.T.P. PICOULET concernant les travaux de voirie de l'aménagement du carrefour RD 114 et RD 243^E1 s'élève à 16 100 € H.T.

Le Maire présente le plan de financement suivant pour la partie reconstruction et les travaux de voirie :

Financement	Taux	Montant H.T.	Observations
Département	50 %	11 925.00 €	A solliciter
Commune	50 %	11 925.00 €	Reste à charge

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 8 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention :

- Décide de faire réaliser le projet global tel que représenté par le Maire ;
- Autorise le Maire à prendre toutes les dispositions en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération ;
- Dit que les dépenses seront prévues au budget 2025 à l'article 61521 pour la démolition et reconstruction du muret et du puits ;
- Dit que les dépenses seront prévues au budget 2025 à l'opération 110 - article 2152 pour les travaux de voirie de l'aménagement du carrefour RD 114 et RD 243^{E1} ;
- Sollicite une subvention auprès du Département dans le cadre des amendes de police.

20250407_02 Aménagement de terrains de boules sise Route de Meursac

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été envisagé de créer un terrain de boules sur le terrain communal situé le long du cimetière.

Le devis de l'entreprise E.T.A.T.P. PICOULET s'élève à 6 050.00 € HT soit 7 260.00 € TTC.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 9 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention :

- Décide de faire réaliser le projet tel que représenté par le Maire ;
- Autorise le Maire à prendre toutes les dispositions en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération ;
- Dit que les dépenses seront prévues au budget 2025 à l'opération 104 - article 212.

Questions diverses

Concernant le remplacement de Francis TAPON, sur les trois devis proposés par MR Le Maire, Monsieur Thomas Germain représentant de la société TOM PAYSAGE est retenu par le Conseil municipal.

Fin de séance : 21H16

Le Maire,
Bruno TAPON

La secrétaire de séance,

